

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2017

---

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL154

présenté par

M. Larrivé, M. Ciotti, M. Huyghe, M. Masson, M. Viala, M. Marleix, M. Schellenberger et  
M. Gosselin

-----

### ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 10, supprimer le mot :

« normale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

En prévoyant que le périmètre de surveillance doit permettre à l'individu surveillé de poursuivre une vie familiale et personnelle "normale", le Sénat a ajouté une condition restrictive qu'il convient de supprimer.